



1^{er} semestre
2021

Le Petit Védacquaais

VAAS

BULLETIN MUNICIPAL n°74

Dossiers

Restauration municipale

Page 4

Le camping fait peau neuve

Page 14

Le Petit Védacquaais

Sommaire :

- Edito
- Le dossier du semestre : A table, mieux manger à la cantine ! p. 4
- Entretien avec Christophe le chef ! p. 5
- Le marché des producteurs, un franc succès p. 6
- Le frelon asiatique p.7
- « Mon engagement citoyen » p.8-9
- Vaas en bref p.10-13
- Le camping labellisé p.14-15
- La maison France Service p.16
- Ecole de Vaas p.17-18
- Les news des associations p.19-20
- Extraits des comptes rendus des conseils municipaux p.22
- Au revoir Raymond !

Directeur de la publication : Ghislaine Leviau / Comité de rédaction : les membres de la commission « Communication » / Photos : Vievaas, Valérie Cascio, Ouest France, Le Maine Libre, / Conception & Mise en Page : F.Buzance / Impression : ITF / Vaas participe au respect de l'environnement / Distribution : Nicolas Plumerand/ Tirage : 950 exemplaires / Ne pas jeter sur la voie publique.

Le magazine municipal le Petit Védacquaais est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : vaas.fr





Chers Administrés,



Voici un an que notre équipe municipale est au travail. Suite à la démission de Catherine Gollain pour raisons personnelles, Sébastien Bodard nous a rejoints.

Nos projets avancent et certains sont terminés : le CITY-STADE est ouvert. Les premiers entraînements ont eu lieu sous la houlette de Ronan, notre service civique.

Au camping, deux hello-cabanes et le local « Accueil vélo » sont en place et louées aux randonneurs depuis début Juin.

D'autres projets sont encore au stade d'études : le local technique municipal, la réhabilitation du bâtiment de la gare et l'achat du terrain de la SNCF. Nous allons aussi terminer la numérotation ainsi que la pose des panneaux.

La période de confinement semble en phase d'assouplissement. Quelques manifestations festives auront lieu avec les mesures sanitaires obligatoires.

J'encourage nos associations à reprendre leurs activités au plus vite, dès que les contraintes seront allégées.

Merci à l'ensemble de notre conseil municipal pour son investissement permanent auprès de vous.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Soyez prudents.

Ghislaine Leviau, maire de Vaas

Composition de la nouvelle équipe municipale

MAIRE : Ghislaine Leviau (responsable commission finances)

ADJOINTS :

1^{er} Adjoint : Gilles Blanchard (responsable travaux, voirie)

2^{ème} Adjoint : Marie-Agnès Cayron (responsable communication, CCAS, environnement-cadre de vie- fleurissement, tourisme)

3^{ème} Adjoint : Clément Hérin (responsable travaux, fibre, numérotation, culture et associations)

4^{ème} Adjoint : Céline Hour (responsable affaires scolaires, cantine)

Conseillers municipaux : (par ordre alphabétique)

Laurent Blin, Frédéric Buzance, Emilie Chaigneau, Jean-Philippe Colas, Dominique Emeriau, Sébastien Bodard, Nadia Goussin, Alexandre Le Bonhomme, Franck Lelong, Magali Martineau, Vanessa Martineau, Siebe Postma, Morgane Ragneau, Didier Surut.

Nous contacter :

Lundi De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi De 9h à 12h
Fermé au public l'après-midi

Mercredi De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi De 9h à 12h
Fermé au public l'après-midi

Vendredi De 9h à 12h et de 15h à 18h

Tél : 02-43-46-70-29

Mail : mairie.vaas@wanadoo.fr

Etat civil 2021 :

3 mariages, 5 naissances, 4 décès

La norme RGPD du 2 oct. 2019 ne permet plus de faire paraître les noms sur le bulletin municipal, vous retrouverez la liste en mairie. (CNIL)



A TABLE !

Mieux manger

La restauration municipale prépare chaque jours 97 repas pour la cantine scolaire.

Assurer à nos enfants une alimentation saine, variée et équilibrée, on en a tous le désir. A la maison, on sait ce qu'on fait. Mais à l'école, comment ça se passe ? Que trouve-t-on dans leur assiette ? La commission cantine de Vaas a réfléchi à la question et a recruté un nouveau chef cuisinier.

Christophe est aux fourneaux tous les jours de la semaine et propose une cuisine « maison », tout est préparé sur place. Soucieux du bien manger, notre cuisinier met un point d'honneur à s'approvisionner le plus possible sur nos circuits courts locaux : boulangerie, boucherie védaquaise bien sûr, mais aussi les légumes avec les « jardins de Bel air ». Son secret ? voir le sourire des enfants à table, les assiettes qui se vident... Par ailleurs, en partenariat avec la commission cantine la lutte contre le gaspillage est de coutume à la cantine. A cet effet, une machine sous vide a été achetée par la commune pour permettre à Christophe de ne pas jeter le surplus. Par exemple, la viande bovine peut ainsi être recyclée en hachis, boulettes... Manger mieux à la cantine était le souci de l'équipe municipale, il ne faut pas oublier que parfois il s'agit du seul vrai repas de certains enfants. Donc il fallait réagir. Les enfants en redemandent dorénavant !

Des déchets ? Oui mais la plupart sont désormais recyclés dans les bacs à composts, mis en place à proximité du restaurant scolaire. Les enfants de l'école sont désormais impliqués à l'élaboration des menus, chaque classe a ainsi pu proposer un menu au chef. Des idées ont émergé comme manger sur des thèmes vus en classe, un pays européen par exemple, ou bien encore une couleur.



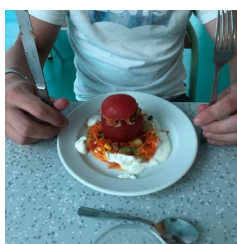
Entretien avec Christophe, le chef cuisinier



Christophe Nédélec est arrivé aux fourneaux de la cantine du village en Janvier, pour palier au départ de son prédécesseur. Très rapidement, ce cuisinier de 49 ans, résidant à Vaas, s'est approprié les lieux et a mis sa passion de la cuisine au service des enfants.

Pour vous, Christophe, est-ce difficile de faire la cuisine à des enfants ?

Pour moi, j'ai réussi ma mission de cuisinier quand je vois le sourire des enfants, les assiettes qui se vident. Chaque jour de la semaine, je prépare 97 repas pour le midi, sauf le mercredi seulement 18. Mais le rythme est assez soutenu. J'ai conservé mes habitudes de la restauration classique, et ce jusqu'au dressage dans l'assiette.



Qu'est-ce qui vous motive dans votre métier ?

J'adore aller voir les enfants dans la salle de restauration. Je leur cuisine des plats et je les présente comme s'ils étaient au restaurant ? J'accorde une place importante au dressage, le plaisir des yeux favorise un bon repas. Je leur fait ainsi découvrir des produits frais, faits maison. Ils découvrent parfois des goûts, des saveurs qu'ils n'auraient sans doute jamais connues chez eux. La cuisine scolaire avait mauvaise réputation. J'attache une grande importance à relever le défi du goût mais aussi de la qualité.

Justement, pouvez-vous nous expliquer votre manière de procéder ?

C'est très simple, je bannis les boîtes et les préparations déjà faites. Je travaille avec les



commerçants locaux pour l'approvisionnement. La viande vient de la boucherie du village, le pain du boulanger, les légumes sont locaux et suivant les saisons... Il est très important de veiller aux circuits courts. Mon objectif est d'arriver prochainement à 80% d'alimentation issue de notre territoire local, et je veille à respecter le bio dans la plus grande partie de mes repas

« On mange à la cantine comme au restaurant ! »

En parlant de « bio », la mise en place du repas végétarien est-elle facilitée ? En effet, nous avons obligation en tant que collectivité de mettre en place un repas végétarien un jour par semaine. Il a fallu que je compose avec ce défi. Par exemple, ce mardi les élèves ont pu manger : un taboulé avec des légumes que j'ai taillés à la main, suivi d'une salade de lentilles et en dessert des fruits. Je fais tout maison et cela les enfants adorent.

Une cuisine maison, les repas sont donc variés ? Oui, j'élaborer mes menus

pour le mois. Ils sont validés avec l'équipe municipale en commission cantine. Nous tenons à avoir ensemble une alimentation équilibrée et qui fait plaisir. Ainsi, je propose un hachis parmentier de canard, des poêlées de légumes, sauté de dinde, de



porc au curry, brochettes de Saint-Jacques ... Mes desserts sont maison également : tarte fine aux pommes, aux poires, charlotte au chocolat, choux à la crème, fraiser... Christophe travaille en équipe avec Béatrice, mais aussi le midi avec Réjane, Aurélie, Martine, Marjorie et Lola. Ensemble ils veillent au bon déroulement des repas des 97 enfants. Le nombre d'enfants à la cantine ne cesse d'augmenter. C'est le signe d'une bonne qualité alimentaire dans notre cantine municipale.



Mon métier ? C'est la passion de faire plaisir gustativement aux enfants.

Le marché des producteurs, un franc succès

Le second dimanche de chaque mois, la mairie a mis en place un marché de producteurs locaux. Très rapidement l'affluence a vu le jour.

Depuis toujours, le marché de Vaas se déroulait tous les mardis matin sur l'ancienne place de la Mairie (Actuelle place de la Liberté). Suite à la décision d'aménagement de la place dans les années 1990, le site ne permettant plus l'installation des marchands, il fut décidé de déplacer le marché sur la place de l'église. Caché de tous, les commerçants itinérants virent la fréquentation de leurs étales diminuée, et logiquement, peu à peu, ils abandonnèrent les uns après les autres. Nous nous retrouvions sans marché à Vaas.

C'est par un pur concours de circonstances qu'il va renaître.

En février dernier, l'équipe municipale apprend que le dimanche 28 février, la commune ne sera pas desservie en pain. En effet, notre boulanger ayant pris ses congés et la supérette du Viveco étant en inventaire, il n'y aurait pas de dépôt de pain assuré ce jour-là.

Après une courte réflexion, la décision est prise de prendre le relais.

Des commandes sont passées chez les boulangers des communes avoisinantes, l'information est affichée dans le village : Un dépôt de pain sera assuré par les élus sur la place de la Liberté. Dépôt agréé pour l'occasion, de jus de pomme, de miel et autres produits locaux.

La surprise fût de taille. Nous avons fait face à une forte fréquentation et dès 11 heures, nous étions en rupture de pain.

L'idée venait de germer : relancer un marché à Vaas.

Dès lors, la Municipalité a la décision de démarcher différents producteurs locaux pour leur proposer de venir une fois par mois à Vaas. Les réponses positives n'ont pas tardé à faire leur retour en Mairie.

Depuis ce jour, chaque deuxième dimanche du mois, il vous est possible de faire des achats de pommes, de fromages de montagne, fromages de chèvre ou de vache frais, de légumes, de miels, de confitures et gelées artisanales, de produits transformés comme des terrines d'autruche, de cassoulet ou de blanquette, mais aussi de sacs, portefeuilles et autres articles en cuir (tous ces produits sont fabriqués localement par des artisans).

Nous vous donnons donc tous rendez-vous chaque 2^{ème} dimanche du mois afin de continuer à faire vivre cet élan qui apporte de la vie dans le village.



Lutte contre le frelon asiatique

L'ensemble du conseil municipal prend à cœur de combattre le frelon asiatique. Si ce dernier peut s'avérer mortel pour l'homme en cas de piqûres, il est aussi responsable de la disparition progressive des abeilles, une espèce essentielle à la pollinisation et à donc à la vie !

La mairie a donc décidé d'agir en achetant des pièges qui sont disposés sur les différents lieux publics de la commune : l'école, le cimetière, le camping ou encore la base des pélicans...

Pour renforcer l'efficacité de cette démarche, des pièges sont également fournis gratuitement aux habitants de la commune.

Les védaquais ayant un jardin arboré sont prioritaires pour la distribution. Lorsqu'un nid est détecté, l'intervention d'un professionnel pour l'enlèvement du nid étant facturée à la charge de l'habitant, le piège s'avère donc très utile.

Lorsque les pièges seront en place, nous effectuerons une étude statistique permettant de mesurer leur efficacité sur les lieux publics et ainsi renforcer ou non, le dispositif pour les années suivantes.



Frelon européen et frelon asiatique



Comment utiliser le piège ?

Son utilisation est simple. Ce dernier doit être suspendu à un arbre grâce à son crochet. Avant cela, il doit être rempli du mélange suivant, à faire à la maison :

sur environ 10 à 12 cm de la hauteur totale, mettre 3 cm de sirop de grenadine ou de cassis, 6 cm de bière brune pure et 3 cm de vin blanc (cela repousse les abeilles!!!)

Il faudra renouveler le liquide lorsqu'il y aura plusieurs frelons piégés, car il ne sera plus efficace.

Les pièges à frelons sont à retirer :

Depuis le 11 mai, la mairie distribue donc gratuitement à ses habitants un piège permettant de capturer les frelons, une espèce dangereuse et invasive.

Où s'effectue la distribution ?

Le piège à frelons est à venir retirer en mairie auprès de notre jeune volontaire en service civique « Ronan », qui se fera un plaisir de vous le remettre. Mais attention, pour cela munissez-vous d'un justificatif de domicile récent, et vous devrez indiquer à la même occasion sur la carte du village votre lieu de résidence afin que Ronan puisse réaliser une cartographie précise de la localisation de ces pièges.

Faites preuve de civisme !

Demandez un piège uniquement si vous avez une surface extérieure conséquente et principalement si vous résidez hors du centre bourg (des pièges ont déjà été disposés à divers endroits stratégiques par les agents de la commune.)

Pourquoi nous avons choisi ce piège ?

Le piège « Vêto-pharma » a capturé lors d'essais par l'institut d'Apiculture, **2,3 fois plus de frelons asiatiques que d'autres pièges commerciaux et surtout 5,7 fois plus de frelons asiatiques que le piège artisanal**. Il est spécialement conçu contre les frelons asiatiques. Son couvercle est percé de 2 puits d'entrée recouverts d'un tunnel concentrant les odeurs, masquant la lumière et empêchant la sortie des insectes piégés. La forme conique des pièges concentre les odeurs pour une diffusion optimale. La couleur jaune du bol est reconnue pour son pouvoir attractif sur les frelons.

Utilisation simple et rapide !

Mon engagement citoyen



Ronan Constans, volontaire en service civique et le jardin partagé

Arrivé en février pour un volontariat en service civique de huit mois, Ronan Constans a rapidement pris ses marques au sein de la collectivité. Agé de 24 ans, titulaire d'une licence « Staps management du sport » Ronan avait la volonté de se rendre utile en cette période sanitaire compliquée.

« Pour moi, il était important de m'investir dans le social après mes études ; ce service civique était fait pour moi. Non seulement je vais acquérir de nouvelles compétences professionnelles, mais aussi créer du lien. »

Très vite, Ronan a su initier un dynamisme supplémentaire sur la commune : il fourmille d'idées dans de nombreux domaines. Il fût l'initiateur du projet de la distribution des pièges à frelons. Il a organisé et réalisé les jardins partagés de l'école et participe également aux animations du mercredi après-midi au sein de notre résidence autonomie.

• Création du jardin partagé

Le projet initial de Ronan était la création d'un jardin partagé entre les élèves de l'école des Peupliers et les aînés de la résidence des « Lilas ». Les conditions sanitaires n'ont pas permis de partager cette réalisation, mais ce jardin pédagogique fût tout de même concrétisé, pour le plus grand bonheur des élèves de notre école.

« Bien encadré par mon tuteur F. Buzance et le personnel de la mairie, j'ai contacté des partenaires extérieurs, monté des dossiers de subventions, et trouver tout le nécessaire à la création de ce jardin » explique Ronan.

Celui-ci précise : « Les palox nous ont été gracieusement offerts par un arboriculteur, Mr Éric Martineau; par l'intermédiaire de Mme Coralie Guy, la jardinerie de Leclerc nous a fourni 60 sacs de terreau et l'association « le jardinier sarthois » nous a offert différentes graines.... »

Ronan a impliqué avec lui de jeunes citoyens védaquais volontaires : Gatien, Maélis, Ronan, Raphaël, Lilou et Erwann ont réparé et préparé les palox pendant un mercredi après-midi.

Les agents techniques municipaux ont participé en remplissant de terre les 15 carrés potagers. Puis les enfants de l'école ont semé et planté divers légumes et plantes aromatiques. Depuis, l'entretien de ce jardin est assuré par l'école.

Si vous passez à proximité n'hésitez pas à regarder ce qui pousse et mûrit. Et si vous trouvez que les bacs sont un peu secs, n'hésitez pas à arroser un peu pendant l'été, un jardin partagé est ouvert à tous.

« Les enfants sont contents de voir leurs légumes pousser ; ils ont même mangé leur persil et leurs radis ».

Silence ça pousse !



À LA CANTINE, ON MANGE NOTRE RÉCOLTE !

**CET ÉTÉ SI VOUS PASSEZ À PROXIMITÉ ARROSEZ NOUS UN PEU, POUR
LE PLAISIR DES ENFANTS DE L'ÉCOLE.**



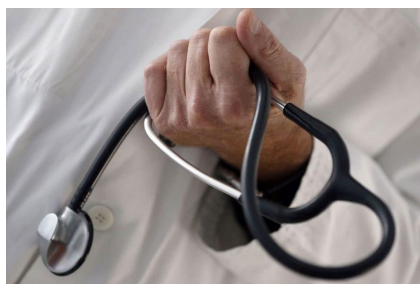
Mercredi 16 juin 2021, les enfants de Vaas ont enfin pu fouler la surface synthétique toute neuve du City Stade. A cette occasion un tournoi de football à 5 fut organisé par notre volontaire en service civique. Ronan a ainsi rassemblé 17 jeunes védaquais et védaquaises autour du ballon rond. Les équipes au nom évocateur « Nature, les Verts, les Ecologistes » se sont affrontées tout au long de l'après-midi. La victoire est revenue aux Verts. 😊😊



La municipalité tient à rappeler que le city-stade est réservé à l'usage unique du sport. Toute dégradation commise sera facturée. Les engins à moteur sont bien sûr interdits sur toute l'esplanade du nouveau stade.

En raison du contexte sanitaire, les masques font désormais partie de notre quotidien. Nous en utilisons énormément depuis plus d'un an, et la question de leur recyclage se pose. Pour cela, grâce au syndicat mixte du Val de Loir, nous avons mis en place une collecte de masques usagés. Celle-ci se fait au sein de notre pharmacie védaquaise : « un masque c'est quatre heures de protection, pas plus ! »

Dans la nature, la décomposition d'un masque prend plusieurs centaines d'années. Il est à noter qu'un masque chirurgical n'est pas en papier mais en polypropylène, matière qui s'apparente à du plastique et qui engendre une pollution sans précédent.



Madame Doina COLTUNEAC, notre médecin de VAAS, sera absente du 22 Juin au 30 Juillet 2021. Pendant son absence, et plus généralement, en cas de besoin, vous avez la possibilité d'avoir un médecin en téléconsultation à la pharmacie.

Notre pharmacie est équipée d'appareils connectés à un ordinateur que le médecin analyse. (tensiomètre, oxymètre, stéthoscope et otoscope). Par une connexion sécurisée dans l'espace de confidentialité de Mme CAYRON, vous pouvez avoir une consultation, avec ou sans rendez-vous, avec



un médecin généraliste et certains spécialistes.



Aurélien Blanchard a rejoint l'équipe des agents municipaux. Elle est présente sur les temps de midi à la cantine et le reste de son emploi du temps sur les espaces verts.



Des chocolats et des masques distribués à nos aînés

Pour les fêtes de fin d'année, le CCAS, Centre communal d'action sociale, a distribué au domicile des habitants de plus de 70 ans des chocolats. **400 ballotins ont été offerts.** Deux masques lavables en tissu par personne ont été remis en même temps. Lors de la tournée des élus, nombre d'habitants ont exprimé leur solitude liée à la situation sanitaire. En effet, certains habitants ne voient personne. Cette distribution était donc l'occasion de discuter quelques minutes et de rompre l'isolement.

Une carte de vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire n'a pas pu avoir lieu, nous avons donc décidé de vous confectionner une carte personnalisée, pour mettre en image les projets, terminés, en cours, et à venir.

La distribution de cette carte nous a permis de venir à votre rencontre, de garder le contact, et pour certains de rompre l'isolement de cette période compliquée.



Gaston Fivaz a soufflé ses 100 bougies à la résidence des Lilas

Le 17 mars 2021, la municipalité a mis à l'honneur Gaston Fivaz qui a célébré ses 100 ans. Cet anniversaire mémorable s'est déroulé à la



résidence autonomie des Lilas, en présence de résidents et de membres du conseil municipal. Pour l'occasion, le centenaire s'est vu offrir un gros gâteau et plusieurs cadeaux. Gaston Fivaz est né à Verdun le 13 mars 1921. Pendant la guerre d'Algérie qu'il a fait pendant plusieurs années, il était contrôleur des avions Alpha. Il a déménagé en Sarthe en 1970 où il s'est installé à Thoiré-sur-Dinan, précisément à la maison forestière du Boussion.

« Durant toute ma carrière, j'ai été agent technique des forêts à l'ONF, Office National des Forêts. J'ai vu grandir le Chêne Boppe au cœur du massif de Bercé. »

Marié deux fois et veuf à deux reprises, la vie a fait qu'il n'a pas eu d'enfants. Le bricolage a été sa grande passion. « **Tous les**

meubles que j'ai dans ma maison, c'est moi qui les ai fabriqués. Mais maintenant, je ne bricole plus et je ne fais pas d'activité. Je me repose et partage du temps avec mes amis du foyer. »

En effet, depuis mars 2014, il vit à la résidence autonomie des Lilas. « Si j'avais su que c'était aussi bien, je serais venu bien avant car j'habitais seul dans une maison trop grande pour moi, située dans le bourg du village. »



Le bal des Pélicans du Loir

Les activités sur la base des Pélicans du LOIR ont repris. Il est possible de louer KAYAK, CANOË à 2 ou 3 places, PADDLE et BATEAU ELECTRIQUE. Cette saison, le club a acheté 8 kayacs, des gilets de sauvetage et des pagaies.

Le club est ouvert tous les dimanches des mois de juillet et août. En semaine et le samedi, et pour toutes demandes de réservation de groupes, vous pouvez joindre Nadia au 06.70.80.93.42.

Pour info : le coût de la location est de 5€ par personne et par heure, ou 10€ par personne pour la demi-journée.

BONNE NOUVELLE : l'association des Pélicans du LOIR organise sa guinguette annuelle le **SAMEDI 17 JUILLET**. Des bénévoles vous attendent à partir de 19h30 autour d'un barbecue et l'animation musicale sera assurée par « ESSENTIEL ».

Venez nombreux faire – à nouveau-- !! la fête avec nous.

Le multi accueil de Vaas

Le multi accueil intercommunal a ouvert ses portes dans les locaux de l'ancienne école après plusieurs mois de travaux. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h. Anne-lise, Cloé, Audrey et Lucie seront heureuses d'accueillir les jeunes enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Le multi accueil s'adresse à tous pour des temps de jeux, de découvertes, de partages. L'accueil est possible dès 1h par semaine à



plusieurs jours par semaine.



Contact Anne lise Malinge 02 85 29 12 03
multiaccueilvaas@comcomsudsarthe.fr

Le multi accueil se cherche « un petit nom », tout le monde est invité à donner une idée soit en déposant un petit mot dans la boîte aux lettres soit dans la boîte à idée au sein du multi accueil.

CONSOMMER LOCAL FAIT VIVRE VOTRE VILLE



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE VAAS

Depuis notre dernier bulletin, la crise sanitaire et ses conséquences ont encore largement bouleversé le commerce local. Certains commerces « non-essentiels » au premier confinement de 2020 sont devenus essentiels...et d'autres sont restés « non-essentiels », donc fermés du 30 Octobre 2020 au 19 Mai 2021.

Aujourd'hui, tous nos commerces sont à nouveau ouverts : L'été arrivant à grands pas, nous serons tous heureux de retrouver les terrasses de café et des restaurants pour profiter avec amis et famille.

N'oublions pas que nous sommes tous **ESSENTIELS** à la survie et à la dynamique de notre village.

Malgré les contraintes, l'UCIA a maintenu sa tombola de NOËL. Des bons d'achat – pour une valeur de 300€ – à utiliser dans nos commerces, ont été offerts par l'association, en plus des lots de chaque commerce.

Après différentes concertations, nous sommes désolés de vous annoncer que notre célèbre FÊTE DE JUILLET n'aura encore pas lieu cette année. Les modalités d'organisation de la brocante, du dîner qui rassemble plus de 1000 personnes, et du feu d'artifice, nous obligent à annuler. Nous espérons vivement que l'été 2022 sera de meilleur augure et que nous pourrions à nouveau animer notre village.

Heureusement, d'autres idées d'animation germent. Il faut aussi du renouveau : vous découvrirez nos projets en temps utiles ; ils seront de belles surprises.

Tous les commerçants et artisans remercient sincèrement leur fidèle clientèle, et vous donnent rendez-vous régulièrement dans leurs boutiques, ainsi que très prochainement pour de nouvelles festivités.



L'UCIA.

Notre camping labellisé !



Notre camping « LE PORT LIBERGE » a obtenu la marque nationale « ACCUEIL VÉLO », après de nombreux aménagements réalisés depuis un an.

L'emplacement de notre camping municipal, en bordure du LOIR, si près du centre bourg, et sur le parcours de la V47 (La vallée du LOIR à vélo) est privilégié. Mais il manquait beaucoup d'aménagements pour le rendre plus attractif et lui donner une personnalité.

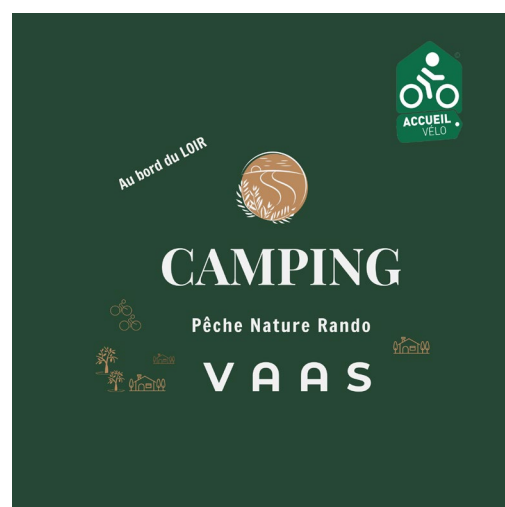
Beaucoup de travail a été effectué par la commission en charge du camping et toute la municipalité.

Notre camping « NATURE » est ciblé particulièrement rando vélo, rando pédestre, pêche et balade en canoë.

Pour ce faire, afin de proposer des soirées étapes pour des touristes itinérants, deux hello-cabanes ont été installées, ainsi qu'un local commun destiné à la cuisine, à la détente et à l'entretien du matériel a été construit. Le paiement par carte bancaire sera désormais possible pour les campeurs qui ne réservent pas sur le moteur de réservation. Eh oui : on a installé un LOGICAMP védaquais, en espérant que le logiciel ne modifiera pas les emplacements choisis à la réservation !!(cf : film « camping » et ses dialogues cultes...)

<https://mairievaas.wixsite.com/campingvaas>

Sur la page Fb du camping de VAAS, @campingdevaas, vous pourrez partager les commentaires des clients (pour l'instant les avis sont positifs !!!), et suivre l'actualité du camping (animations, groupes, apéritifs avec découvertes des spécialités locales...).



2 HELLO-CABANES



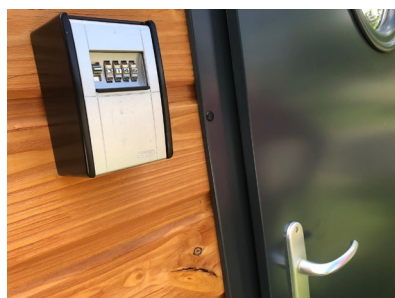
Accueil à la nuitée. Confort et sérénité. Accès vélo.
4 couchages confortables : 1 lit de 2 personnes en 140 ; 2 lits supplémentaires de 1 personne en 90.
3 prises pour recharger une batterie de VAE ou téléphone.

CABANES D'ETAPE POUR TOURISME ITINÉRANT



Local » accueil vélo » avec coin cuisine

Coin cuisine bien aménagé avec : frigo, four micro-ondes, plaque électrique et tout l'équipement nécessaire. Coin détente avec une grande table et des bancs. Espace et matériel utile à la réparation et à l'entretien des vélos. 4 prises pour recharger les batteries des VAE (véhicule à assistance électrique) et les téléphones.



Entrée sécurisée à code



idéal pour se reposer



Une couchette rabattable pour stocker son vélo



un lit double et un simple en mezzanine.



Le coin étape et ses équipements

Présentation des services France Services et Accompagnement Numérique de la Communauté de Communes

1- France Services

France Services est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour faciliter la vie quotidienne de ses usagers en favorisant toutes démarches administratives dont l'accès aux droits et en priorisant l'autonomie numérique. A la France Services, un ou une animatrice accueille et peut aider à :

- Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers
- Être accompagné dans vos démarches
- Effectuer vos démarches en ligne
- Obtenir un formulaire et sa notice
- Constituer un dossier
- Suivre votre dossier personne pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur internet
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite
- Bénéficier d'un accompagnement numérique

Horaires :

Le Lude : lundi 9h-12h30, mardi au Jeudi 9h-12h30 & 14h-17h30, vendredi 9h-12h30, 28 place Neuve

Vaas : lundi 14h-17h (2 fois par mois), au foyer des Lilas

2- Accompagnement Numérique

L'Accompagnement Numérique est un service pour être accompagné sur l'usage informatique.

Il propose :

- Un accès au numérique et à Internet
- Des outils de bureautique
- Un accompagnement individuel au numérique
- Des ateliers d'initiation et de perfectionnement
- Des impressions A4 et A3 et scans
- Il travaille en collaboration avec la France Services et le Service Emploi.



**France
services**

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

Quelques exemples de sujets abordés aux ateliers :

- Windows pour les débutants
- Découverte du courrier électronique
- Naviguer sur Internet en toute sécurité
- Ranger son ordinateur
- Créer son compte Ameli

L'accompagnement est adapté à la demande et aux besoins des usagers. Il se fait sur rendez-vous.

Horaires :

Le Lude : le Lundi, Vendredi de 9h à 12h et le Jeudi de 14h-17h (semaine paire)

Vaas : le Lundi de 14h à 17h (semaine impaire)

VTT



chaîne servent à avancer en appuyant sur les pédales.

Nous allons faire une balade à vélo en forêt, le vendredi 2 juillet 2021. A partir du 25 avril 2021, tous les vendredis, nous faisons du vélo. Nous travaillons les virages, le freinage et l'équilibre en faisant par exemple la course de l'escargot. Nous nous entraînons aussi à ne pas faire de bruit quand on roule ensemble, pour entendre ou voir les animaux dans la forêt.

Avant de partir, il faut vérifier les parties du vélo et l'équipement du cycliste :

les pneus, la selle, le guidon, les freins, le casque, les vêtements et les chaussures.

Le guidon sert à tourner. La selle sert à s'asseoir, les freins servent à freiner ou à ralentir. Le cadre sert à tenir les différentes parties du vélo. Les pédales et la

La classe des CP CE1

Les randonnées vélo et le run and bike à l'école.



en randonnée, on vérifie nos vélos (pneus, freins, guidon, réglage de la selle, chaîne) et nos équipements (casque, lacets, gilet jaune). On a été sur le chemin de Bruant, vers le château du petit Perray. Lundi 10 mai on va jusqu'au dolmen. On va aller au site de Cherré le lundi 17 mai. Quand nous serons sur place, l'association Védacensis nous expliquera ce que sont ces ruines antiques. Nous remercions les parents et les adultes qui nous accompagnent dans les sorties.

Restez en forme...faites du vélo !

Les élèves de CE2-CM1

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 font du run and bike : c'est un sport où on se dépense. On travaille à deux avec un vélo. Le cycliste est derrière ou à côté de son partenaire (jamais devant !) et quand le coureur veut changer, le cycliste descend et le coureur le remplace. Il faut coopérer pour se comprendre et ne pas s'arrêter. On fait aussi des randonnées vélo par groupe de six. Des adultes nous accompagnent. On doit se mettre en file indienne. On change de temps en temps la personne qui est devant. On doit écouter l'adulte qui est avec nous. On apprend les types de panneau et la sécurité routière. Avant de partir



Merci aux bénévoles qui répondent toujours présent aux différentes sorties de l'école.





À cause de la conjoncture actuelle, certaines manifestations habituellement organisées ou financées par l'APEV, ont été annulées. Nous avons essayé de proposer différentes ventes : tombola, gâteaux, bijou, dessin d'école.

Les voyages ont été annulés, nous avons donc décidé d'offrir aux enfants des livres sur les thèmes des voyages prévus, ainsi qu'une gourde réutilisable personnalisée avec leur prénom.

L'APEV en accord avec l'équipe enseignante, a décidé d'annuler la fête de l'école, en raison des contraintes sanitaires imposées. Un spectacle financé par l'APEV a été offert aux enfants afin de terminer l'année sur une note positive.

Une page Facebook a vu le jour récemment « APE de Vaas », n'hésitez pas à aller y faire un tour.

Les membres remercient l'ensemble des parents d'élèves pour leur participation.

Le bureau de l'APEV

Les 16 et 17 OCTOBRE prochain, devrait se dérouler notre fête de la pomme. L'échéance est encore lointaine mais nous commençons à y penser. À ce jour, nous ne connaissons pas précisément les conditions sanitaires pour l'organisation du dîner spectacle. Mais nous espérons vivement pouvoir fêter « LA POMME » cette année : le dimanche ???

Arboriculteurs, commerçants, artisans et bénévoles sommes motivés pour organiser notre fête : randonnée dans nos vergers, marché du terroir toute la journée du dimanche, défilé avec confréries et musiques, vélos décorés des enfants de l'école...

Nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible, en espérant vous annoncer de bonnes nouvelles.

Le bureau de la fête de la pomme.



En ce moment les activités sont limitées à cause du Covid-19, mais en nous conformant strictement aux consignes sanitaires en vigueur nous pouvons maintenir l'ouverture de l'atelier malgré une fréquentation limitée. Nos objectifs principaux sont de réaliser, d'une part le beau vitrail dessiné par les écoliers du groupe scolaire des Peupliers, et d'autre part le projet des trois verrières latérales du chœur de l'église. Pour le premier, nous avons proposé aux professeures des écoles et aux élèves une visite de l'atelier pour voir l'état d'avancement du vitrail, commenter les différentes étapes de la réalisation avant de le remettre à l'école. Pour le second la charge de travail est importante. En plus du samedi nous ouvrons une journée supplémentaire d'activité dédiée au projet : un lundi tous les quinze jours. Nous avons commencé le découpage des « calibres papier » ; cette opération précède la coupe du verre, viendra la mise en peinture, les cuissons successives, enfin le montage au plomb. Cela demandera un certain temps puisqu'il y a trois verrières, la plus grande mesure 6 m de haut et 84 cm de large. En ce début d'année nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux adhérents qui se joignent à nous pour vous souhaiter de bonnes vacances en prenant soin de vous et des autres.

Le Bureau, Contact : 02.43.44.95.61

L'association Les amis du moulin de Robert fait revivre Rotrou

La manifestation du 13 juin, C'est la fête au moulin, a marqué la réouverture du moulin de Rotrou.

« Nous avons attendu la troisième étape du déconfinement pour organiser enfin une fête au moulin, mais sans les fouées traditionnelles » explique Françoise Olivier, la présidente de l'association « Les amis du moulin de Robert ».

Divers stands de savoir-faire créatifs, dentelle, tourneur sur bois, savons, cuir ou encore bijoux, ont ravi les visiteurs. Des artistes peintres ont exposé leurs créations et les associations védaquaises Vitrail nouveau souffle et Védacensis ont présenté leurs activités. Ronan Constans, volontaire en service civique au sein de la municipalité de Vaas, a fait une démonstration des pièges à frelons asiatiques. Pour les familles, la ludothèque du Lude a prêté différents jeux, dont un échiquier géant. Deux clowns et un accordéoniste ont mis l'ambiance tout au long de la journée. Bien sûr, Ginette a vendu la farine qu'il était possible de fabriquer dans le nouveau moulin à meules.

« L'entrée et la sortie de la fête étaient canalisées et le terrain a été aménagé, cause Covid, avec des tables et chaises très espacées afin que le public s'installe pour pique-niquer. Nous proposons crêpes, cafés et boissons, poursuit l'organisatrice. Une belle fête et pour nous, les bénévoles, une belle occasion de nous retrouver enfin. »

Les visites guidées du moulin ont aussi connu un grand succès. Elles se poursuivent le dimanche de 15 h à 17 h 30, puis à partir du 11 juillet, les vendredis et dimanches de 10 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h 30. « Nous avons décidé d'organiser la fête du blé au pain, annulée en 2020. Nous célébrerons sa 20e édition le samedi 7 août » conclut Françoise Olivier.

Renseignements – Tél. 02 43 79 36 81, mail à lemoulinderotrou@gmail.com, le site www.lemoulinderotrou.com et la page Facebook, Le Moulin de Rotrou.



GENERATIONS MOUVEMENT

Comme vous avez pu le lire dans le journal, notre Club de Générations Mouvement de Vaas se félicite de voir l'ensemble de ses membres renouveler leur adhésion pour 2021, malgré la crise sanitaire. A ce jour, le Club compte 91 Adhérents.

Notre bureau a été reconduit le 17 avril.

Présidente : HUBERT Thérèse, Vice-Présidente : HOUDBERT Nicole Trésorière : CHARLES Evelyne Trésorière adjointe : DOUCET Nelly Secrétaire : SENAILLE Catherine Secrétaire adjointe : CHAUVIN Paulette.

La marche a repris depuis le 3 mai, pour les autres activités nous vous tiendront au courant suivant les dispositions pour cause de pandémie.

Le Bureau

Au début de l'année, en cette triste période, notre ami Jacques Poussin, historien local et l'un des créateurs de notre association, nous a quitté. Bien que retiré depuis plusieurs années, avec son épouse Edith, aux Sables-d'Olonne, il a tenu à reposer dans le « vieux cimetière » de Vaas auprès de ses grands-parents. Diplômé de l'école « Estienne » de Paris, il fit de nombreuses recherches sur l'histoire de notre village et son talent de dessinateur lui permit de réaliser des illustrations pour nos cahiers et de créer les dessins de diverses réalisations dans le village. Nous aurons toujours une amicale pensée pour lui. Que dire de plus ? La covid 19 nous mène toujours... A la demande de l'école de Vaas, nous devions faire une présentation du site de Cherré pour les élèves ainsi que répondre à leurs questions sur l'historique de la ville de Vaas, le nom des rues, ses anciens métiers et commerces. Nous étions prêts, mais le 31 mars, le rideau retombait pour au minimum quatre semaines. Alors, à suivre... Quand à nos petites sorties en covoiturage, nos conférences et nos animations de stand, elles sont malheureusement toujours reportées. Le cahier 26 est en cours de réalisation. Nous espérons qu'il rencontrera de nouveau ses lecteurs, car ce cahier nous le faisons, non pas pour nous, mais pour vous et sans votre soutien... Toutes nos publications sont disponibles et vous pouvez nous joindre sur : vedacensis@gmail.com.



Le bureau Vedacensis



LE PATIO DE LA MAIRIE A RETROUVÉ DES COULEURS DE VERDURE !



Comptes rendus des réunions du conseil municipal (extraits)

08 décembre 2020

● Téléthon :

Tous les ans les associations organisent des manifestations qui permettent de récolter des dons pour reverser à l'association du Téléthon. Cette année l'épidémie de Covid empêchant ces manifestations il est proposé au conseil d'allouer une subvention.

Mme le Maire précise qu'une urne est présente en mairie jusqu'au 15 décembre. Des affiches devraient être mises dans les commerces.

Après délibération le conseil à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1 000 à l'association du Téléthon.

14 décembre 2020

Fourniture d'électricité :

Comme expliqué lors de conseils précédents la commune a l'obligation avant le 31/12/2020 de renouveler ses contrats de fourniture d'électricité et des services associés pour les points de livraison présentant une puissance souscrite inférieure à 36kVA.

En effet conformément à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité à compter du 1er janvier 2021.

La commune doit donc signer avant le 31 décembre 2020 un nouveau contrat de fourniture d'électricité avec le fournisseur de son choix.

Conseillers en exercice : 19 ; Présents : 12 ; Quorum : 7 ; Pouvoirs : 3 ; Votants : 15

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé Madame le maire à prendre attache auprès d'un cabinet de conseils et courtage en énergie.

Deux agents de la commune sont placés en retraite dans l'intervalle de 15 jours. Cela concerne un poste de 35 h au grade d'adjoint technique pour le poste de cuisinier et du temps sur la voirie. Mais aussi un poste de 35h d'adjoint technique qui cumulait plusieurs fonctions : entretien des bâtiments communaux, équivalence ATSEM, mise à disposition auprès de la communauté de communes (périscolaire et ALSH) et surveillance cantine.

Une réorganisation des différents postes est donc proposée : Ce sont des contrats annualisés : différents temps de travail selon les périodes : Cuisinier : 28h sur 36 semaines scolaires ;

- Agent d'entretien des bâtiments et de voirie/espaces verts : 29,80. Du 1er avril aux vacances de la Toussaint 23 heures par semaine avec les agents techniques. Un entretien annuel a été effectué sur le cabinet médical, la mairie, bibliothèque, écoles et la surveillance cantine.

- Poste d'ATSEM : 33.46 (28.57 actuellement) ; décomposé en 36 semaines de 37.17 et 8 semaines à 24.75.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité ; Adopte ces propositions.

Démission du conseil municipal et élection d'un membre du CCAS :

- Suite à la démission d'un membre du conseil, il manque une personne dans le CCAS : Catherine Gollain sera remplacée par Nadia Goussin

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité ; Elit Mme Goussin Nadia pour siéger au CCAS.

19 Janvier 2021

Mme le Maire explique qu'avec le déploiement de la fibre sur le territoire, Sartel THD met en place différentes installations. Elle rappelle également que la commune a la possibilité, selon le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, d'instaurer des redevances et droits de passage pour l'occupation du domaine public. Il convient de compléter la délibération prise en décembre 2019 selon les bases de redevances applicables en 2020 selon les consignes de l'AMF. Pour ce nouveau tronçon il s'agit de la rue Anatole Carré (autour de l'église) et de la rue Léopold Beauté, pour une longueur de 260 ml.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public révisable tous les ans ; Accepte la proposition d'établir la redevance selon les tarifs de 41.66€/km (révisable, référence 2020) pour les voies souterraines rue Anatole Carré et Léopold Beauté. Autorise Mme le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liées à ce déploiement de fibre. Mme le Maire explique qu'avec le déploiement de la fibre sur le territoire, Sartel THD met en place une armoire sur l'esplanade derrière l'église, parcelle AE 178 qui est localisée sur le domaine privé de la commune. Mme le Maire propose de l'autoriser à signer toutes les conventions d'occupation du domaine privé qui pourraient être nécessaires pour le déploiement de la fibre; Une proposition de redevance à hauteur de 20€ serait mise en place. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine privé de 20€ TTC par an, autorise Mme le Maire à signer toutes les conventions d'occupation du domaine privé liées à ce déploiement de fibre. [...]

Mme Le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 1957, le

syndicat Intercommunal a été créé pour l'entretien du Loir navigable et flottable dans la traversée de la Sarthe. Au fil des années, différentes communes ont souhaité adhérer à ses compétences ce qui a conduit à son changement de dénomination et devient Syndicat Intercommunal du Loir. Comme précisé à l'article 4 de ses statuts, le Syndicat Intercommunal du Loir est compétent dans le cadre d'actions liées au Loir telles que la lutte contre les nuisibles, la prise en considération des intérêts touristiques, le conseil aux riverains en matière de protection et de restauration des berges, la surveillance des pontons. Seules les communes riveraines du Loir peuvent adhérer à cette compétence. En outre, le Syndicat Intercommunal du Loir assure le portage de la mission d'animation du site Natura 2000 Vallée du Loir de Bazouges à Vaas (FR 5200649) par délégation à un organisme extérieur. Seules les communes intégrées au périmètre Natura 2000 peuvent adhérer à cette compétence. Les communes membres ont transféré ces compétences par délibération de leur Conseil municipal, au Syndicat Intercommunal du Loir. De la même manière, elles peuvent reprendre ces compétences. Ainsi, comme envisagé suite à différentes discussions intervenues à plusieurs reprises lors de séances du comité syndical, il y a lieu de prévoir la dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir. En effet, la majorité des actions liées au Loir rejoignent des compétences confiées à d'autres collectivités. Concernant le portage de Natura 2000, il sera repris par une autre structure. Le PETR Pays Vallée du Loir a fait acte de candidature. Pour que la dissolution soit actée par un arrêté préfectoral, la majorité des conseils municipaux des communes membres doit délibérer pour en faire la demande comme le précise l'article 5212-33 du code général des collectivités territoriales. Les biens meubles et immeubles seront remis à disposition des communes membres ainsi que le solde des dettes afférentes à ces biens, s'il en existe. L'actif et le passif seront répartis de façon équitable entre les

communes membres selon leur contribution aux compétences (actions liées au Loir, Natura 2000), conformément aux statuts d'origine. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, demande la dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir, acte le principe de liquidation et notamment la répartition des biens meubles et immeubles et de l'actif et du passif entre les communes membres selon les compétences auxquelles elles adhèrent.

Mme Le Maire explique que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La commune de Vaas peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprentie des compétences qui correspondent à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le CFA (centre de formation des apprentis). Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (FIPHFP) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à la charge le coût de la formation de l'apprenti(e) dans le CFA qui l'accueille. Dans la fonction publique une prise en charge à hauteur 50% est effectuée par le CNFPT. Une jeune de Vaas a rencontré les élus en fin d'année pour les solliciter car l'entreprise initiale dans laquelle elle devait faire son apprentissage pour un BTS PME- PMI n'avait plus la capacité de l'accueillir. Pour pouvoir valider cette année, la période d'apprentissage doit commencer avant le 31 janvier 2021. Il est proposé de conclure avec elle un contrat d'apprentissage du 25 janvier 2021 au 29/08/2022. -Coût de la formation : 11 833€ net pour 20 mois, dont 50% pris en charge par le CNFPT. Salaires : 43% du smic la 1ère année (8022€ brut + 3 333€ charges patronales, exonérations des charges salariales 3 155€ = 8 200€) et 51% du smic la 2ème année (8022€ brut + 3 333€ charges patronales, exonérations des charges salariales 3 741€ = 9 726€) Mme le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer le contrat d'apprentissage et de nommer Mme Florence Février comme maître d'apprentissage. Une demande de saisine a été envoyée au comité technique. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail

23 FÉVRIER 2021

Le conseil municipal, dans sa séance du 8 septembre 2020, a autorisé Mme le Maire à solliciter la SNCF pour acheter les parcelles sises rue Germaine Alteau le long de la voie de chemin de fer. Cela concerne les parcelles AC n°26 (49m2), AC n°442 (8 501m2 environ), AC n°24 (345m2) et AC n°441 (129m2). Une estimation des domaines a été sollicitée par la SNCF. En date du 25 janvier, la commune a reçu un courrier de Nexity, agissant au nom et pour le compte de la SNCF. Il est proposé une cession de terrain pour un prix de 5 000€HT. Au prix de l'acquisition, il conviendra d'ajouter les coûts suivants à la charge de la commune : TVA, Frais légaux de l'acte notarial, Frais de géomètre, Frais de clôture, la pose d'une clôture de type défensif de deux mètres de haut à la limite avec les terrains de la SNCF étant exigée, Frais de libération du site. De plus des clauses de servitude seront à prévoir : Interdiction de rejet d'eaux vers les emprises ferroviaires, Servitude de maintien de la clôture. Le conseil doit donner son accord total pour toutes ces conditions afin de valider le dossier. Enfin au préalable de la régularisation de l'acte de vente, les biens devront être déclarés mutable par la SNCF. Avis du conseil municipal : Le conseil approuve l'achat des parcelles dans les conditions fixées.

La municipalité souhaite construire un atelier communal sur le site des Gillards à l'emplacement actuel du hangar (ex-séchoir) qui est en train de s'écrouler. Une estimation à hauteur de 350 000€ a été réalisée par un architecte. Pour ce dernier, Mme Le Maire vous demandera de bien vouloir l'autoriser à signer une proposition d'honoraires. Une demande de subvention peut être effectuée auprès de la Préfecture dans la rubrique : « Bâtiments communaux et intercommunaux : travaux de construction et réhabilitation des mairies, des hôtels communautaires, des ateliers ». Il sera proposé d'autoriser Mme le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40% au titre de la DETR, soit 140 000€ et d'inscrire au budget prévisionnel de 2021 la dépense et la recette.

3Avis du conseil municipal : Le conseil autorise le maire à signer la proposition, et à faire la demande de subvention.

Une convention a été mise en place entre la commune et contact FM depuis 2015. Elle est prise chaque année pour une durée d'un an. Elle a pour but de mettre en œuvre la communication radiophonique sur l'antenne de Contact FM ; En complément la radio met à disposition ses autres supports de communication à savoir son site internet et sa page Facebook. [...] Le coût de la convention est de 1 150€/an. Si le conseil est d'accord, il conviendra d'autoriser le Maire à signer.

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve le maintien de la convention et autorise le maire à la signer

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) propose de lancer, associé au Conseil Départemental et à l'Education Nationale, un groupement de commande de défibrillateurs. Le décret N°2018-1186 les rend obligatoires

dans les ERP de catégorie 5 au 1^{er} janvier 2022. La commune doit donc s'équiper pour plusieurs bâtiments avant cette date. Il est proposé d'accepter de prendre part à ce groupement de commandes. Avis du conseil municipal : Le conseil accepte de prendre part au groupement de commande, de les placer à l'extérieur pour pouvoir couvrir l'ensembles des ERP de la commune, il conviendrait de s'équiper de 3 défibrillateurs.

1- Etat : cantine scolaire

Avec le changement du cuisinier, une orientation différente a été engagée pour la cantine. L'idée est de consommer localement et majoritairement des produits frais. Parallèlement un projet collectif est élaboré par l'ensemble des agents intervenants avec les élus. Deux axes pédagogiques sont ressortis des premiers échanges :

- Favoriser le bien être sur le temps du repas : faire du repas un moment agréable, convivial et éducatif ;
- Eduquer au goût et réduire le gaspillage alimentaire ;

Cette nouvelle orientation s'inscrit dans les lignes directrice de l'état : En effet le plan France Relance de 100 milliards d'euros, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, comporte un volet d'1,2 milliards d'euros en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, articulé autour des trois priorités suivantes :

- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

L'axe transition agroécologique comporte un soutien à certaines cantines scolaires, à hauteur de 50 M€ (dont 3,75 M € pour l'outre-mer). Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGalim », dans leur service de restauration scolaire :

- investissements matériels,
- investissements immatériels,
- prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études).

Vaas est éligible car elle perçoit de la DSR cible. 6 axes d'investissements sont éligibles :

- Traitements des produits frais et diversification des sources de protéines,
- Lutte contre le gaspillage et dons,
- Substitutions de matériels plastique,
- Informations au public,
- Financement d'investissement immatériels,
- Et Prestations intellectuelles.

Il est proposé de faire l'acquisition d'une étuve et d'une éplucheuse à légumes de plus grande capacité afin de favoriser l'utilisation de produits locaux et/ou frais et de lutter contre le gaspillage. Mais également pour ce dernier thème et pour l'information au public d'investir dans deux panneaux d'affichages. L'un deux sera dédié au jardin partagé mis en place par le service civique, l'autre à l'information auprès des enfants, et des parents, par rapport aux aliments consommés et gaspillés et à la qualité des aliments. La base de subvention est calculée par rapport au nombre de repas servis sur l'année scolaire 2018/2019 : 13 043 repas.

Le plafond de subvention est alors de 6 300€ plus 0.70cts /repas à partir du 7 000ième : 10 530€10. Avis du conseil municipal : Le conseil approuve l'acquisition du matériel

2- Régional : city stade

La commune a obtenu une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 32 436€ soit 50% du coût global du projet. Une nouvelle possibilité s'offre au titre du plan de relance régional. Il est possible de demander une subvention de 20% pour cette opération soit 17 784€38. Mme le maire souhaite donc l'accord des élus pour lancer cette demande auprès de la Région des Pays de la Loire. Avis du conseil municipal : Le conseil approuve la demande de subvention auprès de la Région.

Lors du conseil du 10 novembre dernier le conseil avait autorisé Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre des appels à projets « accueil vélo ». La région a accusé réception de la complétude du dossier. La déclaration préalable pour le local vélo a été acceptée en janvier. Les travaux, à hauteur de 11 247€05 HT, vont donc commencer très prochainement. Il est rappelé que l'enveloppe pressentie des travaux s'élevait à 25 000€ HT. Le souhait initial des élus était d'installer deux cabanes. Après consultation de plusieurs entreprises, il s'avère que l'enveloppe est un peu juste pour en installer deux. Mme le Maire propose de pouvoir l'augmenter de 5 300€ afin d'arriver au projet initial. Avis du conseil municipal : Le conseil approuve l'augmentation de l'enveloppe initiale et sera validé par le vote du budget prévisionnel 2021.

30 MARS

Plan de relance : continuité pédagogique – Appel A Projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. L'APP s'adresse aux classes n'ayant pas atteint le socle numérique de base, il est prévu pour couvrir deux volets simultanément : le socle de base et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles. Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500€ et plafonnée par classe à dépense engagée. L'équipement de base par classe se constitue d'un vidéoprojecteur et d'un poste de travail (PC portable) connecté à internet couplé au vidéoprojecteur. Complémentairement à cet équipement fixe il convient de disposer d'équipements mobiles au sein de l'école comme des tablettes tactiles. Le prestataire informatique de la commune fait une proposition à hauteur de 11 650 € HT comprenant : 3 vidéoprojecteurs couplés avec des portables, 6 tablettes avec protection, 3 points d'accès wifi pour les trois classes et un imprimante couleur. La subvention demandée est de 7 350€. Un volet service et ressources doit également être mis en place, une subvention à hauteur de 10€ par enfant est possible, soit 680€ pour une dépense de 2 000€ sur 2 ans.

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve la proposition et la demande de subvention.

Instauration d'un marché mensuel :

Suite au succès du petit marché mis en place à l'initiative des élus lors de la fermeture de tous les commerces le dimanche 28 février dernier, il est proposé d'instaurer un marché qui se tiendrait tous les deuxièmes dimanches du mois. Le commerce ambulant implique un stationnement sur le domaine public et donc une autorisation d'occupation : Le commerçant qui souhaite utiliser le domaine public communal doit donc obtenir une autorisation d'occupation du maire. Le maire accordera alors un permis de stationnement. A l'instar de toutes les autorisations d'occupation, elle est précaire et révocable à tout moment : le commerçant ne dispose pas d'un droit acquis à sa détention. Les commerçants souhaitant disposer d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sur un marché ouvert doivent formuler une demande écrite en mairie (art. L.2213-6 du CGCT). Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance (art L32125-1 du CGCT). Le conseil municipal est seul compétent pour en fixer le montant, lequel doit tenir compte des avantages procurés au titulaire de l'autorisation (exception faite lors d'une manifestation d'intérêt public local et dépourvue de tout caractère lucratif : exemple pour les associations). Le conseil devra donc déterminer le tarif des droits de place, et devra veiller à respecter le principe d'égalité devant le service public dans la fixation de l'assiette des calculs des droits et doit obligatoirement prendre attache auprès d'une organisation syndicale ou représentant les commerçants non sédentaires. Mme Charpentier, Présidente de l'association des commerçants non sédentaires de la Sarthe, a validé ce projet et donne son accord pour un forfait proposé par le bureau municipal qui représenterait environ 15€ annuel. La redevance ne pouvant pas être appliquée à l'année il est proposé de la passer à 16€ pour pouvoir facturer au trimestre, soit 4€ par trimestre. Il est prévu que le premier marché puisse se faire le 11 avril prochain. Un règlement devra rapidement être validé par le conseil. Il est proposé de le passer à la prochaine réunion.

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve le tarif du droit d'accès.

13 AVRIL

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 : Le code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que le vote du budget primitif doit intervenir avant le 15 avril de l'exercice auquel le document budgétaire se rapporte. Cependant, si les documents nécessaires à l'adoption du budget listés à l'article D. 1612-1 du CGCT n'ont pas été communiqués avant le 31 mars les collectivités disposent d'un délai supplémentaire de 15 jours à compter de leur communication pour arrêter leur budget. Le vote du budget a eu lieu le 30 mars. Nous avons reçu les éléments pour les votes des taux le 31 mars. Pour compenser à l'euro près, et de manière dynamique, la perte de produit qui résulte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes. Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant. En pratique, pour la commune de Vaas un contribuable assujetti en 2020 au taux de 16.92% pour la part communale et au taux de 20.72% au titre de la part départementale sera en 2021 assujetti au taux de 37.64% au seul bénéfice de la commune. Suivant l'état 1259, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Avis du conseil : Le conseil approuve

Enfouissement des réseaux Rue de la Gare : Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la rue de la Gare, avant que le département refasse la route, le bureau municipal souhaite en profiter pour enfouir le réseau sur cette partie en agglomération. Pour ce faire il faut solliciter le département pour qu'il puisse inscrire cette opération dans son programme. La mise en souterrain du réseau électrique est financée à 100% par le Département dans le cadre de la modernisation du réseau de distribution publique d'électricité. L'enfouissement du réseau téléphonique est par contre à la charge de la Commune à 100% si les fils ne sont pas accrochés au réseau électrique sinon c'est le département qui en prendra la charge. Il conviendra de solliciter le département pour que le projet s'inscrive dans le programme départemental ; pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet afin d'inscrire les estimations dans le prochain budget ; La délibération devra également mentionner l'engagement de la commune à prendre en charge 100% du coût de l'étude dans le cas où elle ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve l'engagement à prendre en charge les coûts en cas de retour défavorable du département.

11 MAI

Personnel communal : temps partiel :

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels peuvent, s'ils remplissent les conditions exigées, être autorisés à accomplir leur service à temps partiel. Selon les cas, cette autorisation est soit accordée de plein droit, soit soumise à appréciation en fonction des nécessités de service. Pour qu'un agent puisse en faire la demande, le conseil doit avoir délibéré pour instituer ce droit. Le temps partiel ne peut être imposé, il doit résulter d'une demande écrite de l'agent.

Cette demande doit mentionner : la période pour laquelle l'agent souhaite travailler à temps partiel, la quotité choisie (50%, 60%...), le mode d'organisation de son activité (quotidien, hebdomadaire, annuel). La délibération fixe également le délai à observer pour présenter la demande de renouvellement de l'autorisation. L'agent peut à l'occasion du renouvellement demander à modifier les conditions d'exercice de son service à temps partiel (quotité, mode d'organisation). Il est à noter que la jurisprudence refuse à l'administration la possibilité d'imposer à un agent son ancien temps partiel alors qu'il souhaite en diminuer la quotité (passage par exemple de 50% à 70%), le temps partiel constitue en effet une dérogation au travail à temps plein qui doit être sollicitée par l'agent. Dès lors, l'administration ne peut qu'accepter la nouvelle durée ou refuser le temps partiel.

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve la possibilité qu'un employé puisse faire une demande de temps partiel.

Atelier communal :

Pour pouvoir avancer sur le dossier de l'atelier communal, il est nécessaire de faire appel à un géomètre qui devra diviser la parcelle dit « des Gillards » et fournir un plan topographique. Une offre a été lancée auprès de plusieurs géomètres.

Trois géomètres ont été consultés, ont été reçues deux réponses :

Cabinet Loiseau : 1 507€26

Guillerminet – Géomètres -Experts : 1 296€

Avis du conseil municipal : Le conseil choisit le géomètre Guillerminet

Camping :

- Tarifs et règlement : Les cabanes ont été installées ainsi que le local vélo. La commission camping s'est réunie le 29 avril pour pouvoir proposer une nouvelle tarification et un règlement lié à la location des 2 « Hello Cabanes ».

Voici la proposition de la commission pour les tarifs 2021 :

Tarif pour les emplacements vides :

1 personne : 6€50

2 personnes : 12€

Personne supplémentaire de plus de 12 ans : 5€

Personne supplémentaire de 3 ans à 12 ans : 2€

gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

Forfait électricité : 2€

Saisonniers : 5€ incluant l'électricité

TARIF GROUPE (à partir de 7 personnes) : 4€ par personne.

tarif particulier sur demande pour des groupes de jeunes, écoles et stagiaires.

TARIF POUR LES CAMPING CARS (un emplacement pour 5 personnes dans un camping-car) : 7€ la nuit.

TARIF POUR LA LOCATION DES HELLO-CABANES

La nuitée avec électricité : 35€

Options :

linge de lit jetable 2 personnes : 2€

linge de lit jetable 1 personne : 1€

chauffage soufflant : 3€

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve les nouveaux tarifs, et propose la reconduction du prix pour un garage mort et de celle la caution pour la rallonge électrique, il propose également la mise en place d'un prix pour la location d'un chauffage soufflant.

Vous retrouverez l'intégralité des comptes rendus sur le site web de la mairie : www.vaas.fr ou bien rendez-vous en mairie.

SECOURS – SANTE – SERVICES ADMINISTRATIFS & SOCIAUX

GENDARMERIE

Aubigné-Racan - Tél. 17 ou
02.43.46.20.57

POMPIERS

Tél. 18

INFORMATIONS INONDATIONS

02.43.39.70.90 - 02.43.39.70.91

URGENCES GAZ

0 800 473 333 - 24 H/24

URGENCES ASSAINISSEMENT

0 977 401 129 - 24 H/24

DEPANNAGE ELECTRICITE

0 811 010 212 + 72364

SYNDICAT D'EAU DE MAYET

Tél. 02.43.46.54.91

URGENCES MEDECINS

Composer le 15

MEDECIN

Dr Doina Coltuneac - Tél. 02 43 38 82
57

MEDECINS de GARDE

Composer 116 117 à partir de 20 h
Les week-ends et jours fériés

PHARMACIE

Marie-Agnès Cayron

Tél. 02.43.46.70.13

PHARMACIES DE GARDE

08.25.12.03.04 + code postal

INFIRMIERS

Marine Massue

Tél. 06.69.12.90.44

Philippe Lamour -

Tél. 02.43.46.84.83

Sylvia Pivron

Tél. 06.79.66.75.81

KINESITHERAPEUTES

Teofil Iordache - Nicolae Ghica

Tél. 02.44.52.51.85

TAXI - AMBULANCE

SARL Lesève

Tél. 02.43.46.70.02

NOTAIRE

SCP Maleval - Lecoq

Tél. 02.43.46.70.12 - 02.43.44.00.28

PERCEPTEUR - TRESOR PUBLIC

Tél. 02.43.44.01.70

POINT POSTE

Magasin VIVECO

Tél. 02.43.46.72.75

MAIRIE

Tél. 02.43.46.70.29

CCAS Auxiliaires de vie - Emplois Familiaux

Mairie de Vaas

Tél. 02.43.46.81.32

ECOLE

Directeur : Franck Choplin

Groupe scolaire : 02.43.46.71.48

Ecole maternelle : 02.43.46.84.06

BIBLIOTHEQUE

Tél. 02.43.79.10.15

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tél. 02.43.44.38.93

POLE EMPLOI

Tél. 3949

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Tél. 02.85.29.12.00

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DU LOIR

Tél. 02.43.38.16.60

CULTE CATHOLIQUE

Père André CHOI

Tél/Fax 02.43.44.01.28

Messes à Vaas le 3e dimanche du mois

ASSISTANTE SOCIALE :

Mme Brocherieux

Tél 02.43.79.44.77

FRANCE SERVICES

Tél. 02.85.29.07.11

ARTISANS & COMMERÇANTS DE VAAS

CHARPENTE COUVERTURE

SARL Poussin - Tél. 02 43 46 26 27

COMMUNICATION

La Trinacria « Rédaction &
Animation »

Valérie Cascio - Tél. 06 82 89 88 84

CONTROLE TECHNIQUE

DEKRA - Jérôme Leroux

Tél. 02 43 44 63 12

COOPERATIVE

C.A.P.L. - Tél. 02 43 46 87 00

MOTO-MOTOCULTURE-LOISIRS

ADSM - Denis Chandelier

Tél. 02 43 46 11 17

MACONNERIE

Gilles Blanchard - Tél. 02 43 46 86 98

SARL Paumard - Tél. 02 43 46 20 33

MÉCANIQUE

Garage Cailleau - Tél. 02 43 46 70 42

PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Claude Lehoux - Tél. 02 43 46 24 02

PLATRIER ISOLATION

Nicolas Semons - Tél. 02 43 44 08 52

CARRELEUR

Jonathan Verrier -

Tél. 02 43 38 63 51

MENUISERIE

Stéphane Borel - Tél. 02 43 44 51 90

François Breton - Tél. 02 43 44 21 75

PRODUCTEURS DE LEGUMES

AMAP de Montsureau - Tél. 02 43 79 21 03

JARDINS DE BEL AIR - Tél. 06 85 84 35 68 -
06 13 50 18 87

TAILLEUR DE PIERRES

PIERRES DE LOIRE

Mathieu Guy - Tél. 06 03 86 58 49

TRAVAUX AGRICOLES

Pascal Martineau - Tél. 02 43 46 70 85

TRAVAUX PUBLICS

SARL Bardet TP - Tél. 02 43 46 71 40

SAS Chaigneau - Tél. 02 43 46 83 81

STATION DE LAVAGE

OKI - ZA du Roineau

ALIMENTATION GÉNÉRALE

VIVECO - Isabelle Chaligné

Tél. 02 43 46 72 75

Du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h à
19h30, Dimanche de 9h00 à 12h30

Fermé le mercredi après-midi

BAR-CAFÉ

SELECT BAR - Élodie Letrange

Tél. 02 43 46 71 04

BAR-TABAC-PRESSE

CAFÉ DES SPORTS - Vincent Dufrié - Place
de la Liberté - Tél. 02 43 46 72 91

BOUCHERIE

Priscillia & Arnaud Quillard - 46, rue Anatole Carré

Tél. 02 43 46 70 09

Du mardi au samedi de 8h à 12h45 et de 15h à 19h45

Dimanche de 8h à 12h45

BOULANGERIE PATISserie

PLESSIS Arnaud - Tél. 02 43 46 70 70

Du mardi au samedi de 6h30 à 19h45

Dimanche de 6h30 à 15h - Fermé le lundi

Dépôt de pain au Viveco le lundi

COIFFURE

Jean-Luc Breton - Coiffure homme - Tél. 02 43 46 12 08

Laura Girard - Coiffure mixte - Tél. 02 43 46 50 51

FITNESS

ESPACE FORME - Tél. 02 43 52 51 85

ESTHETISME

INSTITUT DE BEAUTÉ - Bérangère Ragot-Emery

Tél. 06 74 74 02 44 - 02 43 44 53 25

Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h à 19h et samedi de 9h à 17h

HOTEL - RESTAURANT

LE VEDAQUAIS - Franck Lelong

Place de la Liberté - Tél. 02 43 46 01 41

Fermé le lundi et le dimanche soir

MARCHÉS

PIZZAS - Place de la Liberté, le vendredi à partir de 18h

HUÎTRES - Place de la Liberté, le samedi matin

Magasin de matériel neuf et occasion (vente sur internet)

Milonet.fr - 06 72 98 49 78

Les Dureaux

Alors que nous terminons la mise en page de ce bulletin, nous apprenons avec tristesse le décès de Mr RAYMOND BURON. Nous ne pouvons fermer ces pages sans rendre hommage à Raymond, figure emblématique de VAAS.

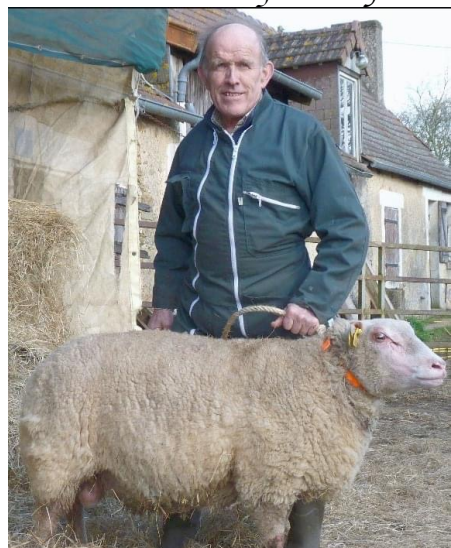


Ces quelques lignes n'ont pas pour but de retracer la vie entière de Raymond : il faudrait plus de place !

Raymond, né en 1942 à VAAS, a œuvré pour notre commune pendant plus de 30 ans. Il fût conseiller municipal, 1^{er} adjoint et maire. Son mandat de maire de 1995 à 2001 fût marqué par la réalisation de notre espace culturel. Nous lui devons aussi la construction de l'école maternelle pendant son deuxième mandat de maire de 2008 à 2014. Citons aussi : le barrage, l'installation de

Bérengère, les sanitaires du camping, l'aménagement de la rue du Port Liberge, l'achat du foyer logement.....

En plus d'être acteur dans la vie municipale, Raymond était un membre actif de diverses associations : le comice agricole, la Fête de la pomme, le Nouveau Souffle (vitrail), l'US VAAS (foot).... Il aimait entraîner les jeunes footballeurs et ceux-ci lui rendaient bien. Si



Raymond avait beaucoup d'activités publiques, il menait de front son exploitation de vaches laitières sur le domaine de la Perrière. Puis, en 2004, pour occuper sa retraite, il crée l'exploitation de Luceau.

Avec Anie, sa femme, ils deviennent alors célèbres au-delà de nos frontières avec leurs moutons « la CHARMOISE », race rustique qu'ils ont développée et qui leur a valu de collectionner les prix au salon de l'agriculture.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons accompagné la famille de Raymond vendredi 25 juin et c'est avec beaucoup d'affection que nous

lui présentons nos sincères condoléances.

Au revoir Raymond,

Merci pour ton humanité, ton écoute, ta bienveillance et ton engagement.

Repose en paix

HOMMAGE à



Un homme discret et engagé

RAYMOND BURON

17 octobre 1942 – 20 juin 2021